

Image not found or type unknown



Peux ton recuperer sa caution suite sinistre non responsable

Par **jerome**, le **01/07/2010** à **21:37**

Bonjour,

Je viens d'être sinistré il y a deux semaines de cela, j'ai du déménager car la maison n'ai plus habitable . le propriétaire est d'accord pour me rendre ma caution en totalité mais je souhaite la récupérer avant les deux mois date limite légal. Suis je en droit de demander ma caution Plutôt

Merci.